

9B+

Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 30 000 €

39 RUE VICTOR CLAPPIER – 83000 TOULON

RCS TOULON 524 869 682

(ci-après la "Société")

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE EN DATE DU 27 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier,

Monsieur Gregoire CHAILLEUX, propriétaire de la totalité des parts sociales composant le capital social de la société 9B+ et associé unique de ladite Société (ci-après "**L'Associé Unique**").

A STATUÉ SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décision n°1

Transfert du siège social et modification corrélative des statuts

L'Associé Unique décide, à compter du 1^{er} janvier 2026, d'effectuer la modification statutaire suivante :

Transfert du siège social de la Société

L'adresse actuelle du siège social est **39 RUE VICTOR CLAPPIER – 83 000 TOULON**

Elle est remplacée par **81 RUE REVEL – 83000 TOULON.**

Cette résolution emporte modification de l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au 81 rue Revel, 83 000 Toulon.

Il est situé dans le ressort du tribunal de commerce de Toulon, lieu de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Il pourra être transféré sur le territoire français par simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par les associés à la plus prochaine assemblée, dans les conditions prévues à l'article 26 des présents statuts.

La gérance peut créer des succursales dans tout lieu qu'elle jugera utile dans l'intérêt social.

Décision n°2

Pouvoirs

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au Gérant, à toute personne spécialement habilitée à le représenter, au porteur d'un original, d'une copie ou d'extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce qui précède, il a été établi le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.

Fait à TOULON, le 27 janvier 2026

Signature de l'Associé Unique :

Monsieur Gregoire CHAILLEUX